

L'ajournement

M. l'Orateur adjoint: Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole à ce moment-ci, il mettra fin au débat.

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter des quelques minutes qui restent pour remercier les députés des interventions qu'ils ont faites sur ce bill et pour le soutien qu'ils ont apporté au principe général d'ouverture que nous avons essayé de préciser dans ce texte de loi.

Je tiens à répéter ce que j'ai dit quand j'ai proposé l'adoption de cette mesure législative. Le gouvernement ne considère pas avoir dit son dernier mot à cet égard. Comme l'a fait remarquer le député de Peace River (M. Baldwin), le gouvernement y voit le premier jalon d'une longue évolution. La disposition sur la révision parlementaire fait que nous considérons ce bill comme le premier pas d'une longue évolution.

J'attends avec impatience le moment où nous pourrions parler à l'étape du comité de certains changements qu'il y aurait lieu d'apporter après en avoir discuté avec les députés et d'autres personnes intéressées. Nous abordons ce débat en reconnaissant qu'il y a des améliorations à apporter, quel que soient les efforts déployés par le Parlement à cet égard, car ces derniers ne déboucheront pas nécessairement sur la perfection. Les prochaines législatures continueront l'œuvre commencée.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude à mes amis de tous les partis. J'ai été particulièrement touché par les déclarations du député de Peace River. J'ai beaucoup apprécié la façon dont il a entamé son discours. Je tiens à lui dire que tous ceux qui ont le privilège de travailler à la Chambre, hommes ou femmes, sont très honorés de collaborer avec lui.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et, le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FORÊTS—LES MESURES VISANT À PROTÉGER L'INDUSTRIE
FORESTIÈRE—LES FONDS PRÉVUS POUR L'EXPANSION DES
USINES DE PÂTES ET PAPIERS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je sens qu'il règne à la Chambre ce soir une ambiance à laquelle je veux m'associer. Sans doute est-ce dû à l'adoption rapide, en deuxième lecture, du bill C-15. J'appuie toute

mesure que pourra prendre le gouvernement en ce qui concerne l'accès à l'information.

Je conviens que sur de telles questions il est important que le débat se situe à un niveau non partisan et en abordant le sujet des forêts, je tiens à dissiper toutes craintes, monsieur l'Orateur, et à dire à la Chambre que j'accorde tout autant d'importance à la question dont je vais parler ce soir, soit la planification et l'exploitation maximale des richesses naturelles que constituent les forêts au Canada.

J'ai participé aux travaux du comité permanent de la justice et des questions juridiques, au cours de la dernière session, et j'ai pu constater que les membres, indépendamment de leur parti, s'employaient à proposer une réforme pénale. Le rapport conjoint traduisait l'appui de tous les partis à la réforme pénale. Cela démontre bien ce que des hommes et des femmes peuvent accomplir lorsqu'ils veulent collaborer. A mon avis, cette attitude est importante.

J'interviens à ce moment-ci parce que j'ai reçu ce qu'on ne peut appeler qu'un semblant de réponse du ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) à une question que je lui ai posée il y a quelques jours à la Chambre. Je lui ai alors demandé quelle était ou quelle serait la position du gouvernement à l'égard de la planification forestière, du financement de l'expansion future de cette industrie, du reboisement des forêts, de la question écologique en général et des effets des pluies acides sur cette précieuse ressource.

Il va sans dire que la réponse du ministre m'a grandement déçu et ne m'a guère satisfait. Je lui ai signalé que le premier ministre (M. Clark) et le gouvernement avaient raté l'occasion d'inclure cette question extrêmement importante pour les Canadiens dans le discours du trône et de nous donner ainsi une idée de leur position à cet égard. Ils ont raté une occasion en or de nous dire à quoi ils songeaient et quels étaient leurs plans touchant les effets à court et à long terme de cette industrie. J'ai fait remarquer à ce moment-là que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. de Cotret, qui en est bien sûr directement responsable, n'avait pas le plaisir de siéger à la Chambre. Il siège à l'autre endroit, et c'est pourquoi j'ai dû poser ma question au ministre d'État chargé du Commerce international.

J'ai demandé au ministre quelle était la position de son gouvernement, quels étaient ses plans concernant l'avenir de cette importante ressource naturelle et ce que le gouvernement entendait faire, étant donné que le gouvernement n'avait pas jugé bon d'en parler dans le discours du trône. Le discours du trône demeurait en effet silencieux à ce sujet; pourtant, le gouvernement aurait bien pu y exposer ses projets concernant l'avenir de cette industrie. Et bien sûr, en guise de réponse, ou plutôt de non-réponse, devrais-je dire, le ministre a dit à la Chambre qu'il allait prendre note de la question pour y répondre plus tard. Il est incroyable que le ministre responsable du Commerce international puisse donner une telle réponse à la Chambre.

[M. Robinson (Burnaby).]